



VEDETTE

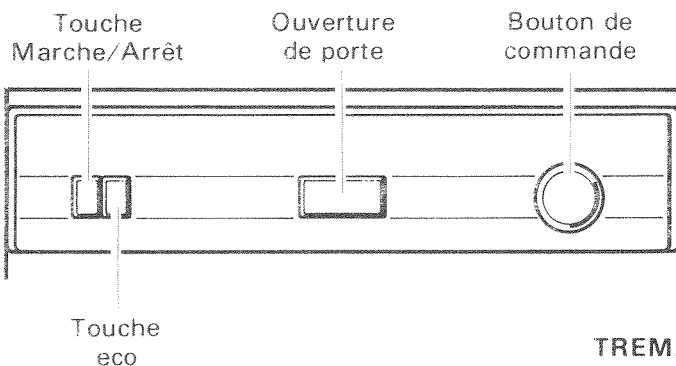
**MACHINE A LAVER
LA VAISSELLE**

12 COUVERTS

**Notice
d'utilisation
et d'entretien**

C

TABLEAU DE COMMANDE



PROGRAMMATION

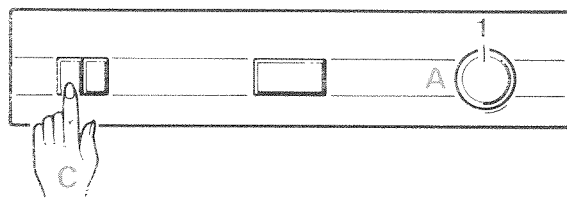
Vous disposez de :

- 5 programmes de lavage dont 2 eco
- 1 programme complémentaire chauffe-plats.

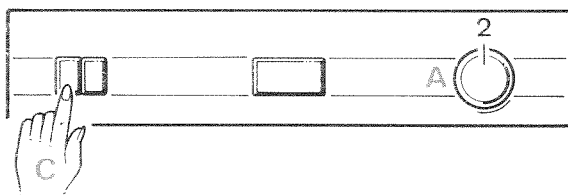
Pour établir un programme vous devez :

- Positionner le programmeur sur le repère du cycle choisi.
- Appuyer sur la touche **eco** selon le programme désiré.
- Appuyer sur la touche "Marche".

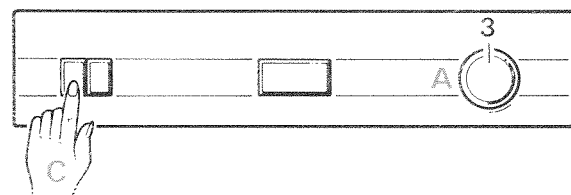
TREMPAGE (rinçage froid)



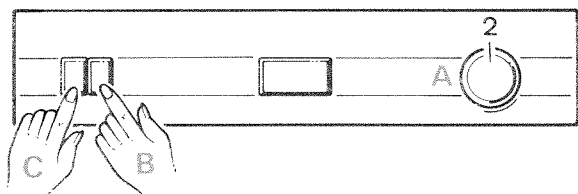
CYCLE LONG 65°C INTENSIF (prélavage + lavage - Très sale)



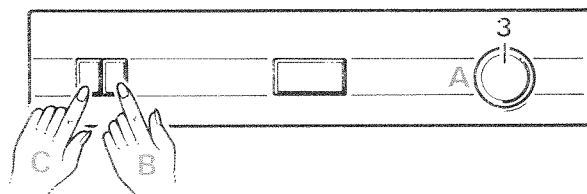
CYCLE COURT 65°C NORMAL (lavage seul - Sale)



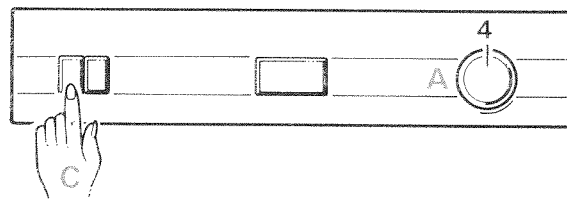
CYCLE LONG 50°C ECO (prélavage + lavage - Sale/Peu sale)



CYCLE COURT 50°C ECO (lavage seul - Peu sale)



CHAUFFE-PLATS (rinçage chaud)



REMARQUES

- En cas d'erreur en sélectionnant la touche **eco**, il suffit d'appuyer de nouveau sur cette touche pour que l'action précédente soit annulée.
- Chaque fois que vous devez agir sur le bouton de commande du programmeur, assurez vous que la touche ① est en position "ARRÊT" c'est-à-dire remontée.

CONSEILS D'UTILISATION

Economies d'énergie.

Votre machine à laver la vaisselle a été étudiée et construite avec soin. Utilisée rationnellement, elle vous permettra de réaliser d'appréciables économies d'énergie.

- Après chaque chargement partiel, effectuez un programme trempage afin que les impuretés ne collent pas à la vaisselle.
- Lorsque vos paniers ne sont pas trop chargés, n'hésitez pas à utiliser le cycle court, touche **eco**. N'utilisez le programme chauffe-plats qu'à bon escient.

✂

APPEL du	VISITE du	FOURNITURES	FACTURE N°

OBSERVATIONS

feuillet à conserver par l'agent vendeur

feuillet à conserver par l'usager

certificat de garantie

VEDETTTE



Matériel à usage ménager VEDETTE

type de l'appareil :

numéro :

Livré le : _____

Votre garantie prend effet à partir de la date de la facture de votre vendeur

MISE EN SERVICE	
visa du client	visa du démonstrateur

RAISON SOCIALE DE L'AGENT VENDEUR
chargé du service après-vente

Information au consommateur sur la garantie et le Service Après Vente

Pour toute mise en œuvre de garantie ou de service après-vente, vous devez vous adresser à votre vendeur.

SURMELEC assure au vendeur le remplacement gratuit des pièces détachées nécessaires à la réparation pendant 1 an, à partir de la date de votre facture, sauf en cas de non respect des prescriptions d'utilisation ou lorsqu'une cause étrangère à l'appareil est responsable de la défaillance.

Les dispositions stipulées ci-dessus ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défaut et vice cachés qui s'applique, en tout état de cause, dans les conditions des articles 1641* et suivants, du code civil.

SURMELEC S.A. au capital de 58.500.000 F - 74, rue du Surmelin 75980 PARIS CEDEX 20
HC Paris B 652019555

Matériel à usage ménager VEDETTE

type de l'appareil :

numéro :

Nom : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : _____

Escalier : _____ Etage : _____ Téléphone : _____

Date de livraison : _____ Date de mise en service : _____

Signature du client

SERVICE APRÈS VENTE

APPEL du	VISITE du	FOURNITURES	FACTURE N°